



Droit de cumul d'activité pour un ouvrier d'état

Par **jerome77**, le **09/12/2008** à **09:49**

Bonjours

Je suis ouvrier cuisinier depuis 2003, reglementé depuis 2004 et je serai titulaire après 15 ans de service.

J'aimerais savoir si j'ai le droit de faire des extras dans la restauration car depuis que je suis rentrée dans l'administration personne n'a sue me répondre clairement.

Deplus les nouveaux textes sont très confue et sincerement on se demande si tout n'est pas consue pour que les gens qui veulent travailler honêtement le fasse illegalement.

Travailler plus pour gagner plus: Esque c'est possible?